

dirigeante, y conserve une influence redoutable. Mais là aussi, si nous en croyons les pronostics de nos amis de France, la reprise des relations avec le Saint-Siège ralliera une majorité.

Souhaitons que les tâtonnements politiques ne retardent pas trop cette mesure qui sera saluée avec joie par tout l'univers catholique. Les chefs actuels de la France ont le devoir d'écartier les préjugés sectaires et d'imposer silence aux passions anti-cléricales qui ont fait tant de mal à leur pays. Laisant de côté les considérations religieuses auxquelles, par le malheur des circonstances, ils sont étrangers, qu'ils songent au prestige de la grande nation dans le monde, à son influence et à la convenance, à l'urgence, de rallier cette opinion catholique extérieure, dont la sympathie et l'adhésion leur ont paru justement désirables aux heures tragiques de la guerre.

* * *

Au Canada la session fédérale progresse lentement. La loi électorale soumise par le gouvernement a été longuement discutée dans la chambre des communes, mais elle n'a pas encore atteint l'étape de la troisième lecture. Le discours sur le budget n'a pas été prononcé, et, lorsqu'il le sera, il sera suivi d'un débat très long.

Au sénat la question du divorce a été longuement discutée. Un premier bill avait été présenté pour introduire le divorce légal dans toutes les provinces qui ne le possédaient pas encore, y compris la province de Québec. Ce projet de loi constituait un empiètement intolérable. Il portait la plus grave atteinte à l'autonomie de notre province, il sabotait son code civil, il violait indubitablement l'esprit de notre constitution canadienne. Heureusement, une sage inspiration a prévalu auprès des auteurs du bill. Et ils l'ont retiré sans attendre le débat parlementaire qui aurait été long et acharné et qui